

CLOTURE DU PARLEMENT.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 30 mai 1855.

Aujourd'hui à une heure, SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL s'est rendu avec les cérémonies ordinaires à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les Membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y requérir la présence de l'Assemblée Législative, et la Chambre s'y étant rendue, les Sa Majesté ont été s'étonnés au nom de Sa Majesté, par Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :

Acte pour amender les lois d'Enregistrement du Haut-Canada.

Acte pour incorporer l'Asile du Ben Pasteur de Québec.

Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bouscours, à Montréal.

Acte pour autoriser à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures séparés dans les églises paroissiales de Notre-Dame de Montréal, de Notre-Dame de Québec et de Saint-Roch de Québec, et dans les succursales d'icelles.

Acte pour légaliser une certaine cotisation et contribution d'école dans la municipalité scolaire de Saint-David, dans le comté d'Yamaska.

Acte pour amender de nouveau l'Acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont.

Acte pour changer le nom de la Compagnie du chemin de fer de Bytown et Prescott, et pour amender l'Acte qui l'incorpore.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer d'Oakville et Arthur.

Acte pour changer les limites du circuit d'Arthabaska et autres fins.

Acte pour empêcher de mener trop vite sur certains grands chemins dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'Acte incorporant la Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu, et pour faciliter la régie des affaires de la dite Compagnie.

Acte pour incorporer les Cours de la Présentation.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et pour d'autres objets.

Acte pour incorporer le directeur et les syndics de l'asile des orphelins de St. Patrice de Montréal.

Acte pour amender les Actes et l'Ordonnance concernant l'érection de paroisses et la construction et réparation des églises, presbytères et cimetières.

Acte pour amender la loi criminelle de cette Province.

Acte pour amender la loi relative à la relative à la garde des enfants en basage.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de Québec, de la Chaudières et de Portland.

Acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance du St. Laurent.

Acte pour amender l'Acte pour régler l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Acte pour Débiters les créanciers à saisir les effets des Débiters avant jugement, dans les cas de moins de dix lois.

Acte pour changer et étendre les limites du Circuit de Québec.

Acte pour amender l'Acte amendant l'Acte pour octroyer une liste civile à Sa Majesté, en augmentant les salaires de certains officiers judiciaires et autres officiers y mentionnés, et pour fixer ceux de certains autres officiers publics.

Acte pour amender l'Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, et pour autres fins.

Acte pour amender et consolider les dispositions des Ordonnances pour incorporer la Cité et Ville de Québec, et pour accorder de plus amples pouvoirs à la Corporation de la Cité et Ville.

Acte pour abroger certains Actes, et pour consolider les lois relatives aux locataires et locataires.

Acte pour pourvoir à la formation de Compagnies à fonds social pour fournir les cités villes et villages du gaz et d'eau.

Acte pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des enquêtes dans les cas d'incendie à Québec et Montréal.

Acte pour suspendre partie des Actes relatifs à la profession de Notaire dans le Bas-Canada, en autant qu'ils ont rapport au district de Saint-François.

Acte pour amender les lois de judicature relatives à la qualification et à la nomination des huissiers dans le Bas-Canada.

Acte pour supprimer la lecture et publication des Actes portant substitution devant les cours de justice, et pourvoir à leur enregistrement dans les bureaux d'hypothèques.

Acte pour abolir le droit de Retrait Litigieux.

Acte pour restreindre dans certains cas les Réquisitions de Juges dans le Bas-Canada.

Acte pour augmenter le nombre des séances des Cours de Justice dans le district de Saint-François, et pour faire de meilleures dispositions à l'égard d'icelles.

Acte pour établir un Bureau d'Enregistrement dans et pour chaque comté électoral dans le Bas-Canada.

Acte pour abroger deux certains Actes y mentionnés et pour étendre la Franchise Elective de cette Province.

Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer et de la Rivière de l'Assomption.

Acte pour modifier la rédaction des Statuts Provinciaux.

Acte pour continuer pour un temps limité les divers Actes et Ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte d'incorporation de l'Institut Catholique Romain de Saint-Roch de Québec.

Acte pour amender l'Acte pour l'organisation de la profession de notaire dans le Bas-Canada.

Acte pour régler les Banques d'Épargnes, et pour abroger l'Acte maintenant en force à cette fin.

Acte pour amender l'Acte Seigneurial de 1854.

Acte pour amender et consolider les Actes relatifs à la nomination des divers rapporteurs dans les diverses Cours de Loi et d'Équité dans le Bas-Canada, et pour abroger certains Actes y mentionnés.

Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855.

Acte pour la protection des pêcheries dans le Bas-Canada.

Acte pour amender l'Acte des Compagnies à fonds social des chemins, ponts, jets ou quais de 1853.

Acte pour augmenter les salaires des surintendants des pilotes et de l'huissier de la Maison de la Trinité de Québec.

Acte pour faire de nouvelles dispositions pour pourvoir au paiement du coût de la nouvelle Maison de Justice de Montréal et de celle d'Aylmer.

Acte pour changer la tenure des terres des Sauvages dans le township de Durham.

Acte pour établir de meilleures dispositions pour le paiement des Petits Jurés dans le Bas-Canada, et pour établir de meilleures dispositions pour le paiement de certains officiers judiciaires dans cette partie de la Province.

Acte pour amender les dispositions des divers actes pour l'incorporation de la cité de Montréal.

Acte pour régler les procédures en appel des décisions des Juges de Paix, dans les condamnations sommaires.

Acte pour amender les lois relatives aux écoles séparées dans le Haut-Canada.

Acte relatif aux terres de l'ordonnance et aux réserves de la service maritime et militaire en cette province, et pour d'autres objets.

Acte pour amender la loi relative aux droits équitables non ouvert.

Acte pour amender l'Acte pour mieux assurer l'indépendance de l'Assemblée Législative de cette Province.

Acte pour réunir le bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois au département des terres de la couronne.

Acte pour amender les Actes de Judicature du Bas-Canada.

Acte pour augmenter les péages exigibles sur les chemins à barrières dans le voisinage de la cité de Québec, et d'autres fins.

Acte pour faciliter la vente des immeubles chargés d'hypothèques dans les cas où le propriétaire d'icelles est inconnu et douteux.

Nous supprimons de la liste des lois sanctionnées, celles qui l'ont été le 19, et le 3 d'avril, déjà publiée dans le *Journal de Québec*. Nous avons supprimé plusieurs des lois qui ne regardent que le Haut-Canada.

Après quoi, il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, de clore la Première Session du Cinquième Parlement Provincial par le

DISCOURS suivant :

Honorables Messieurs de l'Assemblée Législative, Messieurs de l'Assemblée Législative :

La Session qui va se clore aura été marquée par l'adoption de mesures de la plus haute importance.

Un Acte, sanctionné par mon prédécesseur, a réglé d'une manière finale la question si longtemps en dispute des Réserves du Clergé, et l'a fait de manière à séparer les principes de la liberté, sans oublier les justes égards dus aux droits des individus.

On en peut dire autant, j'espère, d'une autre loi très importante, l'acte pour l'abolition de la tenure seigneuriale. Il ne s'opère jamais de grands changements sans qu'il en résulte quelques inconvénients, mais le Canada apparaîtra dans l'histoire,

comme le seul pays au monde où le système féodal aura expiré sans violence et sans révolution.

Le traité entre la Grande-Bretagne et nos voisins des États-Unis, négocié par le comte d'Elgin, est entré en opération, et le pays ressent déjà les avantages de la réciprocité commerciale.

Vous avez pourvu à la défense de la province au moyen d'une organisation améliorée de la milice et de corps volontaires.

Les comptes publics seront soumis à une audition nouvelle et plus effective.

Je puis vous féliciter des réformes opérées dans le département de la poste : la transmission gratuite des journaux est une preuve de votre zèle pour la diffusion des lumières.

Des modifications judicieuses du tarif ont diminué l'imposition et favorisé le commerce ; vous aurez ainsi, avec une prudence convenable, ménagé les ressources du pays de manière à le mettre en état ci-après de faire face à ses engagements, et d'exécuter ses améliorations matérielles, malgré une crise commerciale ou perturbation financière, provenant de la guerre ou d'autres causes.

Les institutions municipales du Canada Occidental ont subi l'épreuve de l'expérience ; et vous ne sauriez douter de leur succès dans la section inférieure de la province, et en les y fait opérer franchement.

Et il y a d'autres réformes légales bien importantes et bien précieuses qui n'ont pas échappé à l'attention de la législature pendant la présente session.

Notre système de voies ferrées a d'une manière spéciale appelé votre attention, et quoique nous ayons beaucoup à regretter la nécessité d'une nouvelle avance de fonds provinciaux, nous ne saurions perdre de vue l'immense valeur de la grande ligne qui relie le pays tout entier et assure ses progrès à venir.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie au nom de la Reine des subsides que vous avez accordés pour le service public. Vous pouvez compter sur mes plus grands soins pour assurer l'emploi convenable et économique des fonds mis à ma disposition.

Notre contribution libérale au fonds patriotique de patriotisme et de sympathie générale envers les deux grands pays unis aujourd'hui, dans la poursuite d'une guerre juste et nécessaire.

Honorables Messieurs, et Messieurs :

Il est sans doute à regretter que notre prospérité matérielle ait à souffrir jusqu'à un certain point des troubles de l'Europe. Le commerce des bois est dans la dépression, et des circonstances particulières ont occasionné une détresse temporaire dans quelques parties du Bas-Canada. Malgré tout cela, je vous décharge de vos devoirs avec la ferme croyance, que le pays en général est prospère, et avec la fervente prière que nos progrès soient de nature à montrer que la providence bénit les efforts de notre peuple.

Après ce discours, l'ORATEUR du Conseil Législatif a dit :

Honorables Messieurs de l'Assemblée Législative, et Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement Provincial soit prorogé jusqu'à Samedi, le Septième jour de Juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé jusqu'à SAMEDI, le SEPTIÈME jour de JUILLET prochain.

Nouvelles d'Europe.



ARRIVÉE DU VAPEUR PACIFIC.

Le *Pacific* est arrivé aujourd'hui (30 mai) avec des avis d'Europe jusqu'au 19.

L'état des choses devant Sébastopol, était le même jusqu'au 12.

Une expédition des alliés, forte de 15,000 hommes, avait mis à la voile de Kamiesch, pour la mer d'Azoff, mais elle était revenue au point de départ, sans mettre pied à terre.

Les forces d'Omer Pacha sont de retour à Eupatoria.

La position de l'Autriche vis-à-vis des puissances occidentales, reste la même ; l'intimité entre la Prusse et l'Autriche était plus grande.

L'ouverture de l'exposition française s'est faite sans beaucoup d'animation.

Pianori a été exécuté.

La Russie a notifié aux États d'Allemagne, qu'elle ne s'en tiendra qu'aux deux premières garanties, à la condition que l'Allemagne restera neutre.

La France et l'Angleterre ont présenté leur ultimatum à la Suède, qui semble incliner à le rejeter.

Le général Caurobert a remis, nominativement le commandement de l'armée pour cause de santé. Il a été remplacé par le général Pelissier.

MARCHÉS.—Le coton a subi une hausse. Les céréales sont aux mêmes cotes. Consolidés fermés de 89½ à 89¼.

POINT DE CHOLÉRA.

Nous lisons sous ce titre dans le *Mercury* d'hier au soir :

« Nous éprouvons beaucoup de satisfaction à annoncer d'après des autorités les plus respectables, que la rumeur de l'existence du choléra sur le Mississipi et dans le Grand Ouest est sans fondement. Cette rumeur a été publiée exprès dans la presse d'une certaine parti aux États-Unis, pour empêcher les *Know-Nothings* des États du Nord et du Centre d'aller dans l'Ouest, se mêler des élections qui s'y font. »

EN DEBARQUEMENT.

Du *Swallowfish*, Belle, Foreigner et *Minerva* :

600 BOUCAUTS Sacro brillant de Porto-Rico,
127 tonnes)
50 tierces) Mélasse de Cassonade,
89 quarts)
100 sacs Café de la Jamaïque et Cuba,
23 do Miel,
7 tierces Miel de qualité supérieure,
300 boîtes Harings de Digby,
30 caisses Maquereaux et Homards préparés.

—AUSSEI—

De Paragon venant du Havre :
100 paniers des célèbres Vins de Champagne
" Max Lutaine, " en pintes et chopines.
H. J. NOAD & C^{ie}.

Québec, 24 mai 1855.



LIGNE ENTRE QUÉBEC ET L'ISLET.

DÉPART de Québec, — les LUNDIS et JEUDIS.
de l'Islet, — les MARDI et VENDREDIS
matin.

Le steamer PROVIDENCE tiendra cette ligne et s'arrêtera à Berthier (et à Saint-Thomas à marée haute). — Prix Québec, 26 mai 1855.

TROUVE.

DI MANCHE DERNIER, à l'He-aux-Oies une CHA-LOUPE avec rames, voiles et mâts. S'adresser au bureau de ce journal.
Québec, 26 mai 1855.

A LOUER.

DEUX CHAMBRES MEUBLÉES et une office, situées rue Haldimand, n° 8, Haute-Ville.
S'adresser à
M. A. THÉBERGE.

Québec, 26 mai 1855.

Demande pour Déchargement et Voiturage.

ON recevra des SOUMISSIONS LUNDI prochain, pour le déchargement d'environ 1000 TONNES (chablons) de CHARBON DE TERRE, sur tel quel en eau profonde que l'on désignera, en spécifiant le coût du déchargement par tonneau.—le tout pour être voituré dans les 30 jours qui suivront le déchargement.

—AUSSEI—

Pour VOITURER le dit article jusqu'au QUAI NAPOLÉON.
ROBERT SHAW,
Agent.

Québec, 26 mai 1855.

JAMES M. KERR,

AGENT A COMMISSION GÉNÉRAL,
Courtier de provisions, de Douane et de marchandises.

QUAI DE LEAYCRAFT.

Québec, 26 mai 1855.

HUILES ! HUILES !!

Le soussigné est prêt à fournir au commerce, à des termes faciles des HUILES de première qualité, des descriptions suivantes :

Huile de Sperme à lampe solaire,
Huile de baleine clarifiée pour l'hiver,
Huile d'éléphant,
Huile pour machine,

J. M. KERR.

Québec, 26 mai 1855.

A vendre par le soussigné :

PAQUETS de Blanc de Baleine, de Gibs.

—ET—
1,200 boîtes Savon et Chandelles, de manufacture de Montréal.

—AUSSEI—
50 caisses Eau-de-vie de Cognac, d'une douzaine chaque,

120 boîtes Thé twinkay fin,
100 barils prunes d'Allemagne, d'un quintal chaque,

20 barils noir à souler, en cruches d'une chopine, et de douze douzaines de cruches chaque baril.

J. M. KERR.

Québec, 26 mai 1855.

RECU ET A VENDRE.

16 QUARTS FROMAGE AMÉRICAIN de bonne qualité.

JAS. M. KERR,
Quai de Leaycraft.

Québec, 26 mai 1855.

Ageuces de Seaux de Sherbrooke.

Reçu de la Manufacture.
UN approvisionnement considérable de SEAUX, forts et bien finis, de 3 cercles et de 2 cercles.

A vendre par
JAS. HOSSACK,
Im. AGENT.

Québec, 10 mai 1855.

